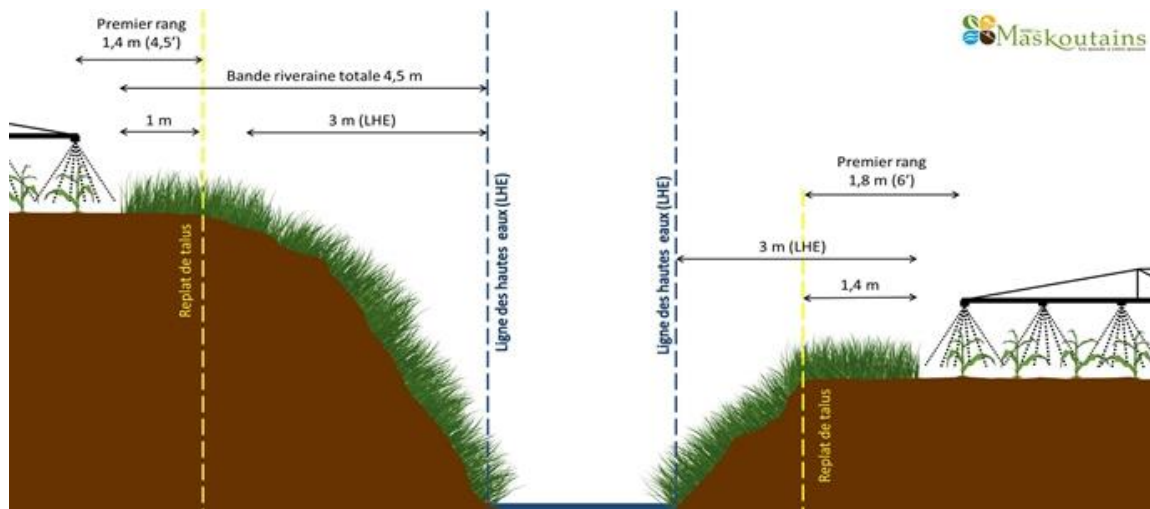


## Comment restaurer sa bande riveraine?

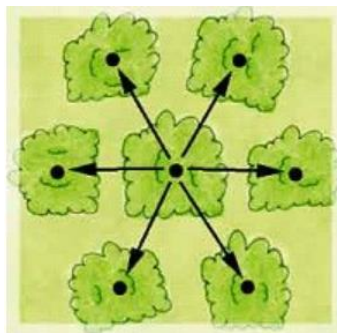
Vous êtes agriculteur ou habitez en zone agricole? Vous observez une dégradation des berges le long de votre cours d'eau? Vous aimeriez vous conformer à la réglementation municipale ou tout simplement en faire plus pour l'équilibre naturel et la biodiversité du milieu hydrique?

Plusieurs options s'offrent à vous, entre autres :

- A. **Laissez la végétation naturelle de la rive pousser sans aucune intervention. La nature fera le travail pour vous!** Cette solution simple nécessite toutefois de cesser de tondre ou de faucher la végétation dans la rive. La végétation naturelle reprendra d'elle-même et se diversifiera avec les années. Toutefois, assurez-vous de respecter le 3 mètres réglementaire minimal en zone agricole et de culture selon la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI). Cette distance se mesure à partir de la ligne des hautes eaux. Si vous habitez en zone agricole, mais ne cultivez pas, vous devez respecter une bande riveraine de 10 à 15 mètres.



- B. **Aménagez votre bande riveraine grâce à une plantation et un ensemencement efficace.** Vous pouvez ainsi décider d'intervenir en sélectionnant les herbacés, arbustes et arbres que vous voulez implanter en reproduisant la composition naturelle de la rive intégralement ou en partie. Vous pouvez procéder par ensemencement ou par une plantation sélective ou les deux. Dans le cas de la plantation, une simple technique de plantation en quinconce peut s'avérer très productive. L'avantage de cette approche est de vous permettre de choisir les essences qui s'établiront dans votre bande riveraine et ainsi mieux répondre à vos besoins. À noter que l'utilisation d'engrais et d'insecticides est interdite. Rappelez-vous qu'il s'agit d'un milieu fragile.



Disposition des plans en quinconce

Rappel, 2021

**Attention à votre choix de végétaux pour ne pas introduire des espèces nuisibles.** La plantation d'espèces indigènes et vivaces respectant la zone de rusticité régionale permet une meilleure implantation du couvert végétal à long terme. Plus une bande riveraine est large et diversifiée (herbacées, arbustes et arbres), plus elle est efficace et durable.

**Pour pouvoir être efficace et conforme, la bande riveraine doit être végétalisée tout au long de l'année.** Il est donc important de s'éloigner de la rive lors des arrosages d'herbicides. Ainsi, pour vous assurer du respect de la bande riveraine, pensez à éloigner votre premier rang de culture de la rive. De cette manière, vous éviterez d'arroser la bande riveraine et par le fait même annuler les efforts déployés par la nature ou les vôtres si vous êtes intervenus.

Respecter sa bande riveraine offre des avantages économiques et environnementaux et vous garantit une tranquillité d'esprit.

Si vous avez des questions ou que vous voulez obtenir plus d'informations, vous pouvez contacter le conseiller à l'aménagement des rives de la MRC des Maskoutains au 450 774-3159. Vous pouvez aussi nous écrire à [sectechniques@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:sectechniques@mrcmaskoutains.qc.ca)

Les comités de bassin versant peuvent également offrir du support en ce qui a trait à la bande riveraine. N'hésitez pas à communiquer avec votre municipalité ou la MRC, afin de voir s'il existe un comité actif dans votre secteur. Vous pouvez leur écrire à [cbv@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:cbv@mrcmaskoutains.qc.ca)

Visitez la section bandes riveraines du [site Internet de la MRC](#) pour de plus amples informations.